

**DATE DE PUBLICATION : 14 juin 2018**

Le directeur des Systèmes de paiement et des Infrastructures de marché

**Délégation de signature**

Vu la délégation de signature donnée par M<sup>me</sup> Sylvie GOULARD, seconde sous-gouverneure, le 6 juin 2018 ;

Vu la délégation de signature donnée par M<sup>me</sup> Nathalie AUFAUVRE, directeur général de la Stabilité financière et des Opérations, le 11 juin 2018 ;

Délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Claudine HURMAN, chef du service de Surveillance des systèmes de paiement et des infrastructures de marché, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Claire ORLIAC, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Surveillance des systèmes de paiement et des infrastructures de marché.

Délégation permanente est donnée à M. Christophe GENESTET, chef du service des Règlements interbancaires, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Muriel FOUCAUD, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service des Règlements interbancaires.

Délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Audrey METZGER, chef du service d'Études des infrastructures de marché, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Adeline BACHELLERIE, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service d'Études des infrastructures de marché.

Délégation permanente est donnée à M. Alexandre STERVINO, chef du Service de la Surveillance des moyens de paiement scripturaux, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Julien LASALLE, adjoint au chef du Service à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de la Surveillance des moyens de paiement scripturaux.

Fait à Paris, le 14 juin 2018

Emmanuelle ASSOUAN